

## Mon travail

- J'ai le droit de travailler en ESAT ou en entreprise adaptée.
- J'ai le droit de travailler en milieu ordinaire, si je le souhaite.
- J'ai le droit de faire des stages en ESAT ou en milieu ordinaire.
- J'ai le droit de faire des formations.
- J'ai le droit de choisir des formations.
- J'ai le droit de changer de travail.
- J'ai le droit de travailler à temps partiel.
- J'ai le droit de choisir de quitter l'ESAT pour aller par exemple dans un accueil de jour, dans un foyer de vie.
- J'ai le droit d'être aidé pour préparer ma retraite :
  - faire une formation sur la vie après l'ESAT,
  - travailler moins.